

Type de réunion

Réunion de lycée général et technologique public

06. Comment l'École doit-elle s'adapter à la diversité des élèves ?

Le réaménagement des rythmes scolaires a été évoqué, cependant aucune solution concrète ne fit l'unanimité. Faut-il prendre sur les vacances? Prolonger les études ? Le réaménagement des rythmes scolaires devrait permettre la **diminution des horaires quotidiens** et peut-être ainsi un meilleur apprentissage des cours.

Il devrait également permettre **d'effectuer la totalité du travail de façon encadrée**, à l'école ou hors de l'école, le but étant ainsi de diminuer la reproduction sociale et de sauver l'idée d'égalité des chances voulue par le collège unique.

Certains ont exprimé **la crainte d'une baisse de niveau des connaissances et d'une prise trop tardive d'autonomie**. Ces deux remarques ont développé des discussions qui n'ont abouti sur aucun accord, ni sur la réalité de la crainte ni sur la gravité d'une baisse générale de niveau, certains argumentant que les connaissances seraient plus sûres.

Le problème de l'orientation a été longuement évoqué.

Il a été vu comme souhaitable que les collégiens et les lycéens de toutes les filières puissent **effectuer des stages en entreprise** quelque soit la forme, la durée ou la mobilité induite.

Les conflits issus d'une différence entre les souhaits des familles pour l'orientation de leur enfant, son engagement et les conseils des professeurs ont été évoqués. Si nul n'a souhaité au nom de la liberté prendre fermement position sur la possibilité d'imposer une orientation, tous ont reconnu la nécessité de revaloriser certaines filières et de détecter les capacités et goûts de l'enfant précocement, même si certains ont émis des doutes sur la possibilité de les évaluer.

Etablir des passerelles entre toutes les filières mêmes générales a été reconnu comme nécessaire. Savoir qu'une réorientation est effectivement possible permettrait d'accepter certaines orientations plus facilement.

19. Faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements et accompagner celle-ci d'une évaluation ?

La nécessité de l'évaluation des établissements par rapport à leurs objectifs a été reconnue. Mais la difficulté de trouver les critères d'évaluation prenant en compte les particularités des établissements a été soulignée. De plus l'échec à remplir le contrat ne doit pas avoir pour conséquence une réduction des moyens financiers car alors les effets pervers de l'évaluation seraient nombreux, tant sur l'atmosphère au sein des établissements que sur l'honnêteté des évaluations.

Le danger d'une grande diversité des enseignements induits par des larges autonomies des établissements a été souligné. Si l'autonomie est trop importante et n'est pas encadrée par des directives nationales sur les programmes alors elle aboutirait à une ruine de l'égalité voulue par le collège unique, un affaiblissement du caractère national et une « marchandisation » de l'Education Nationale rejetée par tous.

Le rejet d'une autonomie des établissements dans le recrutement du personnel a été unanime.

Une meilleure utilisation de l'autonomie existante a été souhaitée. Il faut promouvoir le C.A.. Pour ceci une formation et information des personnels enseignants et des parents d'élèves sur le pouvoir et le fonctionnement des établissements est nécessaire. Il est souhaitable que le proviseur ou le principal ne soit pas le président de C.A. car il a alors un poids tel qu'il soumet cette instance à sa volonté.

Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)

1 Repenser l'enseignement et les rythmes scolaires du collège unique pour permettre à chaque enfant, sans baisser le niveau des exigences, d'effectuer dans le cadre du collège, en présence de personnels qualifiés, le nécessaire travail personnel d'apprentissage.

2 Dans le cadre des pouvoirs actuels qui lui sont donnés, mieux utiliser le conseil d'administration en formant les personnels (enseignants, parents et élèves) qui y participent

3 Conserver un statut national à tous les personnels de l'Education Nationale, personnel administratif, d'éducation, enseignants et personnel ATOS.